

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2007

TRAVAIL, EMPLOI, POUVOIR D'ACHAT - (n° 4)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 51

présenté par
M. Carrez, Rapporteur général
au nom de la commission des finances

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 35 de cet article :

« III. – Les déductions mentionnées aux I et II sont cumulables avec des exonérations...
(*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.